

Compte rendu du conseil d'école  
École maternelle F. Lassagne, Linars  
Jeudi 15 mars 2018

Présents :

Mme Debeau (directrice), Mme Lefrancq, Mme Keldermans : enseignantes.

M. Germaneau : maire.

Mme Etourneau : adjointe au maire en charge de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Mme Proux, M. Ladrat, Le Peillet, Lafon et Laforest : représentants des parents d'élèves élus.

Mme Bourdier : ATSEM.

Mme Noble : Directrice Départementale de l'Education Nationale.

La séance est ouverte à 18h.

1. Les effectifs actuels et les prévisions 2018-2019

Les TPS inscrits ont tous fait leur rentrée sauf 1.

Classe de Mme Debeau : 11 TPS et 10 PS.

Classe de Mme Lefrancq : 3 PS et 19 MS (un départ et une arrivée).

Classe de Mme Keldermans : 17 GS.

Il y a donc actuellement 60 élèves à l'école.

Les inscriptions des TPS-PS pour la rentrée de septembre sont commencées. Tous les enfants nés en 2015 peuvent être inscrits en Petite Section. Les élèves de Toute Petite Section doivent remplir les conditions suivantes pour être acceptés à l'école de Linars : être né entre le 1er janvier et le 31 mars 2016 et être propre, même pendant la sieste si les parents désirent une scolarisation à la journée. La priorité est donnée aux enfants résidants sur la commune, des dérogations pour les enfants hors-commune peuvent exceptionnellement être accordées après une prise de contact auprès des enseignantes et de la mairie. Pour le moment, il y a 1 inscription en TPS et 1 en PS.

Suite à la fusion des deux écoles de la commune pour la rentrée 2018, il pourrait y avoir un GS-CP à la rentrée prochaine. Les enseignantes réfléchissent activement aux modalités de mise en place mais pour le moment, tout reste hypothétique puisque dépendant du nombre d'inscriptions en TPS-PS. Nous en saurons plus lors du prochain conseil d'école.

Prévisions d'effectifs pour la rentrée 2018-2019 :

TPS : 5 ? / PS : 10 ? / MS : 14 / GS : 20 / CP : 16 / CE1 : 20 / CE2 : 23 / CM1 : 23 / CM2 : 20

2. Bilan de la coopérative scolaire

Au 10 mars 2018, le solde du compte en banque est de 1 177,83 € et l'arrêté de caisse de 31,54€.

Depuis le 1er septembre 2017, il a été dépensé 3422,40€ en matériel ou activités éducatives, 693,23€ en biens durables (matériel de motricité, poste CD/MP3, aquarium, boîtes de rangement). La coopérative scolaire avait rapporté 512€ et les photos de classe ont rapporté 375,35€.

3. Sorties et projets

En lien avec de le projet d'école élémentaire, les élèves de maternelle ont partagé un atelier du goût mené par les grands. C'était un super moment que tous espèrent revivre.

Toute l'école a assisté à un spectacle de Noël offert par l'AIPEL suivi d'un gouter offert par la mairie. Merci à eux.

Les GS se rendront au théâtre le vendredi 16 mars pour voir le spectacle « Sol B ». Ils rencontreront également une illustratrice à la médiathèque dans le cadre du festival de la littérature de jeunesse de Ruelle le 29 mars. Merci aux parents qui ont donné du matériel pour permettre de jolies créations.

Toutes nos classes disposent d'un élevage : poisson chez les TPS-PS, phasmes chez les PS-MS, escargots chez les GS. Ceux-ci pour donner suite à l'exposition sur le vivant du CDDP.

Les classes de PS-MS et GS ont un projet jardinage. Ils ont observé la croissance des plantes en classe et ont participé à la préparation du jardin avec les élèves de l'élémentaire. Ils ont planté des bulbes dans les bacs et les jardinières de la cour de récréation et sèmeront des graines dans le jardin au printemps.

La sortie de fin d'année est en cours de réflexion.

La fête de l'école est prévue le 22 juin à la salle communale, en commun avec l'école élémentaire.

#### 4. Demandes à la mairie - Budget

Le budget alloué par la mairie cette année sera sensiblement le même que l'année précédente : 3000€ de fonctionnement, 250€ par classe soit 750€ de budget bus et un budget papeterie.

Les enseignantes ont également fait les demandes suivantes : un set de coussins ronds mousse et de plaques tactiles pour les TPS-PS, un meuble de cuisine pour les PS-MS, une bibliothèque double-plan incliné pour les GS, ainsi que pour l'ensemble de l'école, une malle géante de 42 instruments, deux matelas en mousse et un second espalier pour la salle de motricité, une roue géante pour jouer dans la cour de récréation.

La mairie informe qu'un inventaire du matériel qui avait été acheté dans le cadre des TAP va être fait afin d'être redistribué.

Sur les 3 sèches-dessins commandés l'année dernière, seul un a été livré.

Le système de visiophone a été installé au portail et est très appréciable, surtout depuis l'installation du bouton poussoir pour sortir. Attention toutefois à bien fermer le portail pour que celui-ci s'aimante.

Les étagères pour les gobelets ont bien été installées dans les toilettes. L'AIPPEL a informé Mme Debeau que les verres étaient en commande. Une demande de subvention dans le cadre du développement durable est en cours.

Mme Debeau a reçu un courrier de la part de la mairie actant qu'il a été décidé par les commissions « éducation – enfance – jeunesse » et « finances - personnel » que les ATSEM seraient remplacées dans les cas suivants : arrêt maladie supérieur à 15 jours calendaires, formations, missions d'assistante de prévention de Mme Bourdier.

#### 5. Rythmes scolaires

Un comité de pilotage a été réuni à l'initiative de la mairie. Il a réuni des élus membres de la commission « éducation – enfance – jeunesse », la DGS de la commune, les directrices des deux écoles (maternelle et élémentaire), sept représentants des parents d'élèves élus, la DDEN, un représentant de la DSDEN, une conseillère de la CAF et la coordinatrice des activités périscolaires et TAP de la MJC.

Suite à 3 réunions pour lister et débattre des avantages et inconvénients de chaque projet, le consensus trouvé est de revenir à 4 jours, dans le cadre dérogatoire dit « décret Blanquer ».

Le compte-rendu des démarches du comité de pilotage a été présenté à la salle polyvalente le jeudi 8 mars. Peu de famille étaient présentes.

Chaque partie a réapprouvé son choix lors du conseil.

	Vote Pour	Vote Contre	Abstention
Parents élus	3	0	0
Mairie	2	0	0
Enseignantes	3	0	0

La demande de dérogation pour un retour à 4 jours est donc soumise à approbation de la DDSDEN.

Mme Noble, DDEN, informe le conseil de sa non-approbation de cette décision et regrette ce retour en arrière.

#### 6. Questions diverses

Un exercice PPMS - séisme a été effectué le 29 janvier 2018. Il s'est dans l'ensemble bien déroulé mais a mis en évidence quelques questions ou difficultés qu'il est nécessaire de régler. Il faut donc prévoir à en discuter avec Mme Bajata, Directrice des Services.

Les riverains de l'école se plaignent que les parents se garent devant leur portail le matin. Nous demandons donc aux parents de respecter les emplacements de parking et de se garer aux besoins sur le parking Place du Vieux Verger. Notons que la place réservée aux personnes à mobilité réduite est plutôt bien respectée cette année et permet à des personnes possédant l'habilitation de stationner.

Mme Noble demande à avoir plus d'informations sur la fusion des deux écoles à la rentrée prochaine. Mme Debeau informe le conseil qu'elle a officiellement reçu son affectation en tant qu'enseignante adjointe préélémentaire et que Mme Pasquier, actuelle directrice de l'école élémentaire, prendra la

direction du nouveau groupe scolaire.

Il est alors demandé des précisions sur les répartitions envisagées. Comme annoncé en début de conseil, une GS-CP est envisageable, surtout si le nombre d'inscriptions en PS n'évolue pas à la hausse par rapport à cette année. M.le maire informe le conseil qu'en cas de GS-CP à l'école élémentaire, il n'y aurait pas d'ATSEM à temps complet sur cette classe. La 3ème ATSEM actuellement en poste sur l'école mais non titulaire du concours serait alors reclassée car en CDI. Mme Debeau insiste sur le fait que cette hypothèse ressort d'une rapide réflexion en équipe mais que rien n'est réfléchi et mûri pour le moment mais qu'il va s'agir du sujet principal des prochains conseils des maitres. M.le maire demande à être informé de ces réunions car, étant l'employeur, c'est à lui de décider de la présence ou non des personnels. Mme Debeau lui assure que ce sera le cas. Majoritairement, le conseil est d'avis défavorable à la présence de CP dans les locaux de maternelle et M.le maire s'engage à réaménager la 5ème classe de l'élémentaire, si besoin.

L'équipe enseignante insiste sur le fait qu'il ne faut plus réfléchir en modèle maternelle/élémentaire mais en une seule et même école même si elles sont toujours physiquement séparées. Si un niveau venait à être séparé sur deux écoles, un décloisement structuré et organisé serait mis en place.

La séance est levée à 19h45.

Signatures :

Directrice de l'école, Secrétaire de séance,  
Mme Debeau Mme Lefrancq

